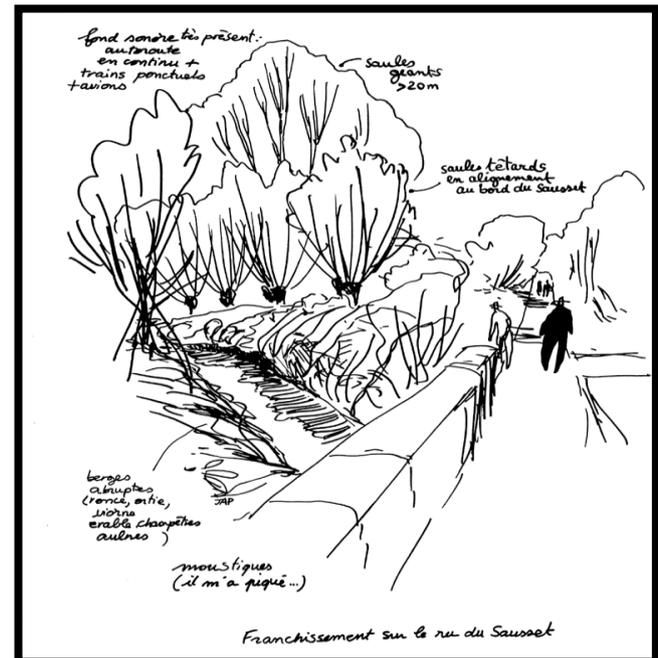
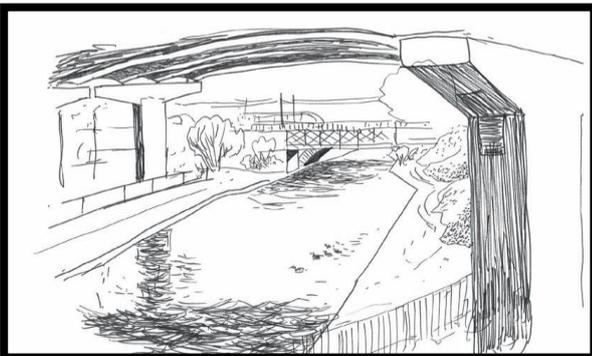
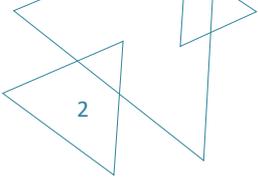
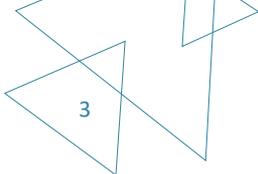


SAGE
Croult • Enghien • Vieille Mer

Rapport d'activités 2023







SOMMAIRE

CONTEXTE	4
DESCRIPTION DU TERRITOIRE DU SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER	4
ORGANISATION ADMINISTRATIVE	5
La Commission Locale de l'Eau et le Bureau	5
La Structure porteuse	7
Les Commissions thématiques	7
ANIMATION DU SAGE	8
CREATION D'UNE STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER	9
REFERENTIEL DES PAYSAGES DE L'EAU DE L'EAU	10
ÉLABORATION DU CONTRAT « EAU ET CLIMAT » CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER	12
PRISE EN COMPTE DU SAGE DANS LES PROJETS DU TERRITOIRE	14
Avis de la CLE	14
Porter à connaissance	21
Réunions locales	22
COMMUNICATION	25
Elaboration d'une stratégie de communication et du plan de communication du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer	25
Réseaux d'acteurs	28
Promotion du SAGE	28
Communication autour du référentiel des paysages de l'eau paysage	28
Communication du contrat Eau et Climat	29
Classes d'eau à destination des membres de la CLE	30
BUDGET	33
Compte administratif 2023 – Section de fonctionnement	33
Compte administratif 2023 – Section investissement	34
ANNEXES	35

CONTEXTE

Initiée par les acteurs locaux afin de répondre aux problématiques spécifiques du territoire en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, l'élaboration du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est une démarche de concertation qui vise à définir les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau sur un territoire cohérent d'un point de vue hydrographique. Au-delà de la mise en application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le SAGE est une occasion unique de fédérer les différents acteurs du territoire autour des enjeux de protection et de reconquête des milieux aquatiques et d'instaurer une solidarité amont-aval à l'échelle du territoire. S'appuyant sur la mutualisation des connaissances, des moyens et des efforts, le SAGE doit ainsi permettre l'appropriation par tous de ces enjeux et une meilleure prise en compte de l'ensemble des usages de l'eau sur le bassin versant. L'objectif, in fine, est de doter le territoire d'un document qui fasse référence dans le domaine de l'eau, qui réponde de manière concrète aux enjeux identifiés et qui contribue pleinement au projet de territoire.

Cette dynamique, portée par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, le SIAH¹ et le SIARE², avec l'appui des services de l'État, a été initiée dès 2004. Après une première étape de concertation, le périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer a été défini par arrêté inter-préfectoral le 11 mai 2011. Les membres de la CLE se sont réunis pour la première fois le 29 septembre 2011, marquant ainsi le début de l'élaboration du SAGE.

Les premières étapes de ce travail, qui consistent en la réalisation d'un état des lieux (état initial, diagnostic, tendances et scénarii) et la définition d'une stratégie, ont été menées par les membres de la CLE entre 2012 et 2016 avec l'appui d'un groupement de bureaux d'étude. La phase de rédaction des documents qui constituent le SAGE s'est déroulée sur 2017 et 2018. L'année 2019 a été consacrée à la consultation du public sur le projet de SAGE qui a abouti, en **début d'année 2020 à l'approbation du SAGE par arrêté inter-préfectoral.**

L'année 2023 constitue donc la quatrième année de mise en œuvre du SAGE.

DESCRIPTION DU TERRITOIRE DU SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

Le périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer couvre un territoire d'une superficie de 446 km² situé au Nord Est de l'agglomération parisienne. Il recoupe 2 départements : la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise, et comprend (en tout ou en partie) 87 communes, dont 32 en Seine-Saint-Denis, et 55 dans le Val-d'Oise.

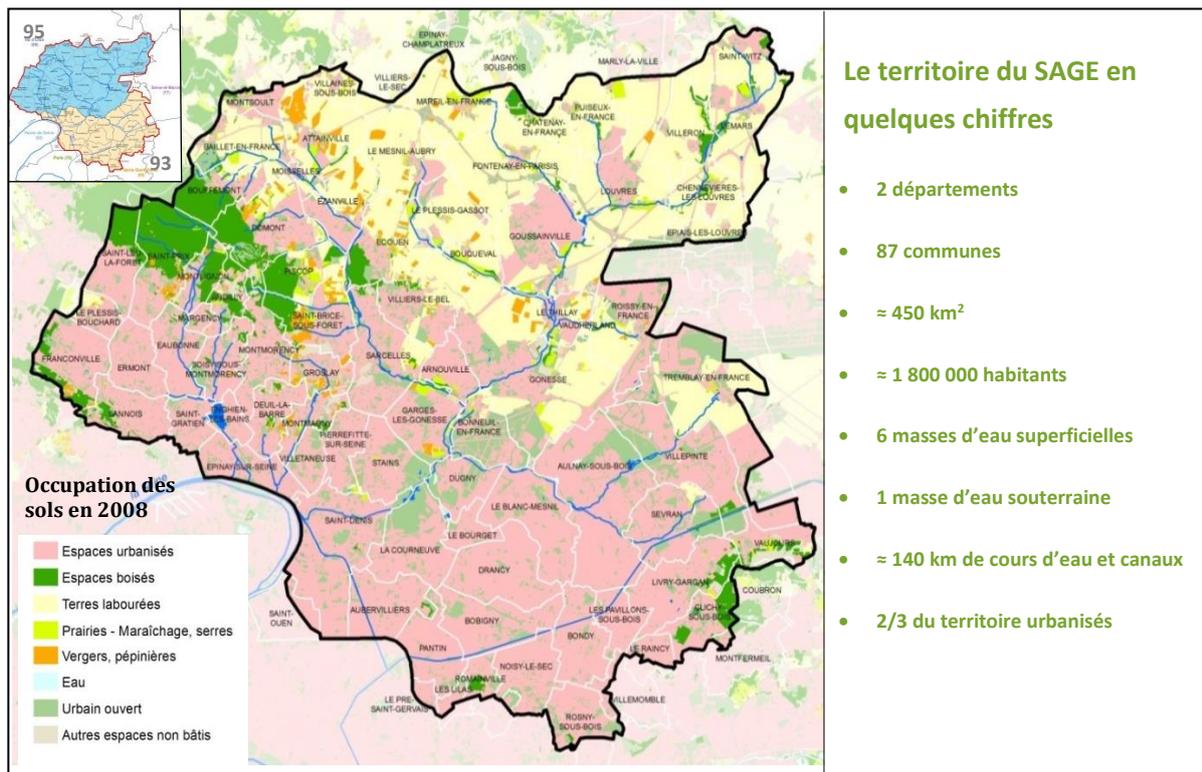
Le territoire du SAGE est situé dans le district hydrographique Seine-Normandie. Il est parcouru par un réseau hydrographique très dense constitué de petits cours d'eau qui entaillent plus ou moins profondément les calcaires de Saint-Ouen et les sables de Beauchamp. Ce réseau, dont on perçoit mal l'ampleur en raison de son importante artificialisation, a pour exutoire la Seine au niveau des communes de Saint-Denis et d'Épinay-sur-Seine.

¹ Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne

² Syndicat Intégré pour l'Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains

D'après la classification du SDAGE Seine-Normandie, le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est composé de 7 Masses d'eau :

- 6 masses d'eau superficielles dont :
 - ✓ 2 masses d'eau « petit cours d'eau » : Le Croult Amont et le Croult Aval (ou Vieille Mer) ;
 - ✓ 3 masses d'eau « très petit cours d'eau » : le ru d'Enghien, la Morée, et le Petit Rosne ;
 - ✓ 1 masse d'eau « canal » : le Canal de la ville de Paris (canal de l'Ourcq et canal Saint-Denis) ;
- 1 masse d'eau souterraine :
 - ✓ Eocène du Valois (3104), masse d'eau sédimentaire présente en Ile-de-France et en Picardie.



ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La Commission Locale de l'Eau et le Bureau

L'élaboration du SAGE, conformément à l'article L212-3 du Code de l'Environnement, est menée par la Commission Locale de l'Eau (CLE). La CLE est l'instance délibérante du SAGE, elle organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation, puis de mise en œuvre du SAGE. Elle est responsable du déroulement et de la validation de chacune des étapes de la phase d'élaboration. Par ailleurs, elle constitue un lieu privilégié de concertation et de débat.

La CLE du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer a été instituée par arrêté préfectoral le 7 septembre 2011 (Arrêté n°2011/10522) et renouvelée le 11 octobre 2017 (Arrêté n°14362). Elle est composée de 66 membres dont la moitié d'élus, un quart d'usagers et un quart de services de l'état. Elle est représentative des acteurs du territoire.



Le Bureau de la CLE, constitué de 13 membres, a un rôle de Comité de Pilotage.

Le Président de la CLE ainsi que le bureau de la CLE ont été élus le 17 juin 2021.

La présidence de la CLE est assurée par **M. Benoit JIMENEZ** – président et représentant du SIAH au sein de la CLE.

Les Vice-Présidents sont :

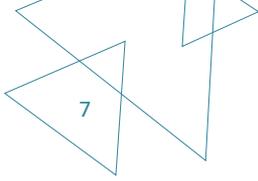
- M. **Belaïde BEDREDDINE**, Vice-Président du Département de la Seine-Saint-Denis
- Mme **Laurence TROUZIER-EVEQUE**, conseillère communautaire de l'agglomération Val Paris
- M. **Didier GUEVEL**, maire du Plessis-Gassot

Le bureau est également composé de :

- Mme **Nadine SENSE**, Adjointe au maire de Franconville
- M. **Jean-Charles BOCQUET**, conseiller municipal à St Witz
- M. **Massinissa HOCINE**, conseiller municipal d'Aubervilliers
- M. **Guillaume MORET**, représentant de la chambre d'agriculture
- M. **Bernard BRETON**, Président de la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Val d'Oise
- M. **Robert HALIFAX**, membre de Nature Environnement 93
- M. **Ulrich DREUX**, représentant de la DDT 95
- Mme **Magali JOURNET**, représentante de la DRIEAT
- Mme **Lydia PROUVE**, représentante de l'AESN

En 2023, la CLE s'est réunie :

- Le **16 mars 2023** pour valider le rapport d'activité 2022, le programme prévisionnel d'action 2023 et budget prévisionnel 2023, pour faire le point sur la création d'une nouvelle structure porteuse du SAGE et pour inscrire des actions au sein du Contrat Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer,
- Le **30 juin 2023** pour valider le diagnostic du référentiel des paysages de l'eau,
- Le **21 septembre 2023** pour signer le contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025.



Le bureau de la CLE s'est réuni :

- Le **25 janvier 2023** pour travailler sur le rapport d'activité 2022, le programme d'action 2023 et le budget prévisionnel 2023,
- Le **6 octobre 2023** en visioconférence pour faire le point sur la gouvernance du SAGE et le retour des services de la Préfecture sur la relecture juridique des statuts de la future structure porteuse.

| La Structure porteuse

La CLE n'ayant pas de personnalité juridique propre, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) a été désigné structure porteuse du SAGE en 2012. A ce titre il assure l'animation et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE.

Une étude est en cours pour identifier une nouvelle structure porteuse en phase de mise en œuvre du SAGE, pour répondre à l'obligation réglementaire de couverture, par cette dernière, de la totalité du territoire du SAGE. En attendant les résultats de cette étude, le portage est toujours assuré par le SIAH. Un avenant de prolongation de délai à la convention de partenariat entre le SIAH, le SIARE et le Département a été signé en janvier 2020 pour tenir compte de cette situation.

| Les Commissions thématiques

Lors de l'installation de la Commission Locale de l'Eau, trois Commissions thématiques ont été créées afin de favoriser les échanges, et de mener toutes les réflexions nécessaires à l'élaboration du SAGE. Ces Commissions thématiques sont des instances de concertation qui réunissent les acteurs du territoire, siégeant ou non au sein de la Commission Locale de l'Eau. Elles constituent un appui essentiel pour le travail de la CLE et du Bureau.

Ces commissions, et les thématiques qui leur sont associées, sont les suivantes :

Commission « Aménagement »

Aménagement du territoire, urbanisme et développement urbain, risques (ruissellement, inondations), attractivité du territoire, cadre de vie, identités paysagères, eau dans la ville, infrastructures.

Commission « Qualité de l'eau - Ressource en Eau »

Qualité de l'eau, protection de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement, thermalisme, agriculture, mémoire technique de l'eau, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques.

Commission « Milieux naturels »

Etat et fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et humides, valorisation du patrimoine écologique, biodiversité, usages récréatifs et touristiques liés à l'eau, lieux de ressourcement, nature aménagée, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau.

- La Commission « Ressource en eau » s’est réunie le **13 juin 2023** sur la thématique de la gestion quantitative. Un point sur la situation hydrologique a été fait et les résultats de l’étude menée par le SMAEP DAMONA sur la perte de productivité des captages d’eau souterraine puisant dans la nappe de l’Yprésien ont été présentés.

Il est apparu un besoin important et nécessaire de connaissances supplémentaires sur le fonctionnement des nappes d’eaux souterraines, leur recharge, les relations entre les différentes nappes et les relations nappe/rivière. A noter que le SDAGE 2022 – 2027 a identifié le territoire du SAGE comme un territoire à équilibre quantitatif fragile pour les eaux souterraines.

La mise en place d’une étude de type « volumes prélevables » permettrait de faire le point sur les prélèvements, sur la recharge des nappes, les usages, l’impact des prélèvements sur les cours d’eau et de mettre ces éléments en perspective avec le changement climatique et ainsi quantifier le déséquilibre quantitatif à l’échelle du territoire du SAGE. Si le déséquilibre quantitatif est confirmé, des outils réglementaires pourraient dans un second temps, être mis en place.

Cette tension quantitative des nappes étant récente sur notre territoire, ce sujet est peu pris en compte dans le SAGE. La mise en place d’une étude de type « volume prélevable » n’est donc pas inscrite dans le SAGE. Il convient donc d’étudier plus en détail la réalisation de ce type d’étude tant d’un point de vue technique que financier et de soumettre cette proposition à la CLE.

Les territoires de SAGE voisins (SAGE Marne confluence et SAGE Marne et Beuvronne) ont également été identifiés dans le SDAGE comme territoires à déséquilibre quantitatif, mais dans leur cas, pour les masses d’eaux superficielles. Il convient d’étudier si la réalisation d’une étude inter-sage est pertinente au vu des spécificités locales de chaque territoire.

- Un groupe de travail sur la cartographie des cours d’eau du Val d’Oise regroupant la DDT95, le SIARE, le SIAH et le SAGE s’est réuni le **13 septembre 2023**. L’objectif étant de faire remonter à la DDT 95 les incohérences et inexactitudes de tracés en vue d’une mise à jour de la cartographie des cours d’eau sur laquelle s’applique la loi sur l’eau. Une plateforme d’échange a été mise en place entre ces différentes structures pour faciliter le transfert de données.

| ANIMATION DU SAGE

L’animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est assurée depuis janvier 2012 par une animatrice recrutée par la structure porteuse du SAGE pour le compte de la CLE.

Les principales missions de l’animatrice du SAGE sont les suivantes :

- ✓ Animation des travaux de la CLE et de ses instances (bureau, commissions) : préparation technique et administrative (ordre du jour des réunions, préparation des dossiers examinés, convocations, ...)
- ✓ Rédaction et diffusion des différents documents (comptes-rendus, diaporamas, notes, ...)
- ✓ Secrétariat technique et administratif du SAGE (réception des appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, ...)
- ✓ Coordination technique, administrative, et financière, des études menées dans le cadre du SAGE ;

- ✓ Préparation et gestion du budget du SAGE ;
- ✓ Participation et représentation de la CLE lors des réunions nationales, régionales ou locales en lien avec le SAGE ;
- ✓ Rédaction des avis de la CLE ;
- ✓ Veille réglementaire ;
- ✓ Création et rédaction des outils de communication externe et interne.

La cellule d'animation du SAGE a été complétée en septembre 2022 par une animatrice en charge du contrat Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer. Elle a pour mission :

- ✓ L'élaboration, l'animation et le suivi du contrat territorial « Eau et climat » en concertation avec les acteurs locaux ;
- ✓ La coordination des actions des différents maîtres d'ouvrages en matière de réouverture de cours d'eau, d'eau pluviale, de protection de la ressource en eau ou d'assainissement ;
- ✓ La coordination technique, administrative et financière du contrat « Eau et climat » ;
- ✓ La mise en place d'outils de communication ;
- ✓ Le soutien à l'animation du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer dans l'intégration des enjeux eau, climat, trame verte et bleue dans les documents de planification et d'urbanisme ;
- ✓ Le dialogue avec les partenaires institutionnels et les élus.

CREATION D'UNE STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

La loi dite Grenelle II, ou loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, stipule que la mise en œuvre du SAGE doit être assurée par une structure qui englobe le périmètre du SAGE, critère auquel ne répond actuellement pas le SIAH Croult et Petit Rosne, actuelle structure porteuse du SAGE.

Il convient donc, comme stipulé dans la disposition 6.2.1 du SAGE, de mener une étude de gouvernance pour répondre au besoin de mise en place d'une structure porteuse unique à l'échelle du territoire du SAGE.

En 2022, un travail de concertation a été mené avec les collectivités du territoire afin d'élaborer un projet de statuts permettant de regrouper au sein d'un nouveau syndicat mixte ouvert, 16 collectivités ayant une compétence eau (assainissement, GEMAPI, eau potable) et aménagement.

La structure porteuse aura pour mission élémentaire de porter la CLE, d'animer le SAGE et de mettre en œuvre les dispositions identifiées dans le SAGE comme devant être entreprises par la cellule d'animation du SAGE. Ces missions concerneront a minima :

- l'organisation de temps d'échange riches sur les sujets de la gestion de l'eau au sein de la Commission Locale de l'Eau et de ses différentes instances (bureau, commissions thématiques...);
- la réalisation d'études dépassant les limites administratives de chaque structure adhérente (par exemple : Étude sur les usages de loisirs (dont baignade) et aménités liées à l'eau afin de dégager des orientations d'aménagements, définition des objectifs de qualités pour le ru d'Arra et le lac d'Enghien...);

- l'élaboration et le pilotage du contrat territorial « Eau et climat » qui visera l'atteinte du bon état des eaux et garantira des taux d'aides intéressants aux maîtres d'ouvrage ;
- la mise en cohérence des projets d'aménagement engagés sur le territoire avec les objectifs et orientations du SAGE (avis) ;
- la diffusion de la connaissance des enjeux liés à la gestion de l'eau (promotion du SAGE, sensibilisation générale sur l'eau, formation) auprès de tout public (élus, techniciens, citoyens, scolaires), notamment afin de partager une culture commune de l'eau sur notre territoire ;
- la mise en réseaux et l'animation des acteurs du territoire autour de sujets liés à l'eau (diffusion de retours d'expérience/bonnes pratiques, valorisation de projets, bancarisation des données, aide à la recherche de financement ...) ;
- le suivi, la révision ou la modification du SAGE.

Une première version des statuts a été transmise mi 2022 aux préfectures pour relecture juridique.

En septembre 2023, la préfecture a transmis une nouvelle proposition de statuts qui a suscité de la part des membres du bureau de la CLE de nombreux questionnements, lesquels ont été remontés aux services de la Préfecture. Depuis, nous sommes dans l'attente d'un retour des services de l'état sur une clarification de cette nouvelle proposition.

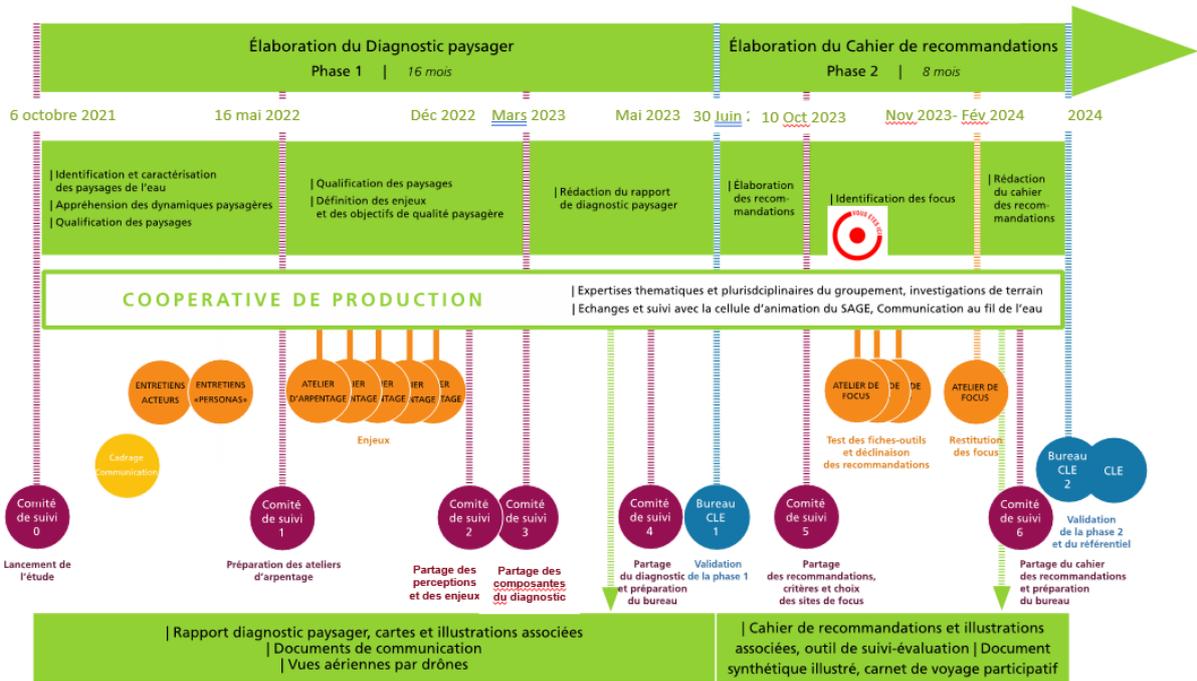
REFERENTIEL DES PAYSAGES DE L'EAU DE L'EAU

La stratégie du SAGE CEVM prévoit de se doter d'un référentiel unifié dont l'entrée privilégiée est l'approche paysagère. En effet le paysage, l'eau, les trames verte et bleue sont des thématiques qui communiquent les unes avec les autres, autour des notions d'espaces, de trames, et chacune est fortement dépendante des activités humaines (développement urbain, usages). Le référentiel se doit ainsi de révéler les interrelations et complémentarités entre les différentes composantes et de mettre en place une approche synergique et multifonctionnelle de l'ensemble des fonctions pouvant influencer le paysage de l'eau : trame verte et bleue, gestion des eaux pluviales, déplacements doux, ou encore espaces de sports et de loisirs.

Plus qu'un document de planification, ce référentiel est un outil de connaissance des paysages de l'eau d'aujourd'hui et un outil opérationnel pour cadrer l'avenir des paysages de l'eau et accompagner les aménageurs et les concepteurs dans la prise en compte et le respect de ces paysages. C'est également un outil de conviction afin de rendre visible l'eau et d'améliorer le cadre de vie.

L'étude, lancée mi 2021, se compose de 2 phases :

- Une phase de diagnostic partagé pour avoir une vision claire et territorialisée de ce que sont aujourd'hui et de ce que pourraient être demain les « paysages de l'eau ».
- Une phase d'élaboration du cahier des recommandations pour cadrer l'avenir des paysages de l'eau, et accompagner les porteurs de projets dans la transformation de ces paysages.



Le comité de suivi de cette étude s'est réuni :

- Le **15 mars 2023** pour tester le diagnostic sur deux familles de paysages de l'eau
- Le **17 mai 2023** pour présenter le diagnostic finalisé avant validation par la CLE,
- Le **10 octobre 2023** pour présenter l'organisation du cahier de recommandation, une première liste de recommandations et préparer les ateliers focus visant à tester les recommandations sur les aménageurs et concepteurs.



Fin 2023, le diagnostic des paysages de l'eau a été **validé par la CLE le 30 juin 2023** et le cahier des recommandations est en cours d'élaboration.

5 familles de motifs paysagers ont été identifiés ...

- Les paysages linéaires de l'eau
- Les paysages humides
- Les paysages de l'eau temporaire
- Les plans d'eau
- Les traces et indices de l'eau dans le paysage

... Ainsi que les attachements aux paysages de l'eau, (ce à quoi on tient) :

- Dans nos rapports intimes aux paysages de l'eau
 - Une eau présente et à percevoir même lorsqu'elle est invisible
 - Des paysages de l'eau, sources de plaisir et de bien-être...

- ... qui subissent mais parfois aussi atténuent voire subliment les nuisances qui les entourent
- Dans le regard politique et moral que nous portons sur les paysages de l'eau
 - Le renouvellement de notre rapport politique et technique à l'eau
 - Un renouvellement de nos responsabilités face à l'eau
 - La valorisation et l'amplification des fonctionnalités des paysages de l'eau
 - Un rapport choisi au passé de notre territoire et de son aménagement
 - Le choix de valoriser un passé de l'eau à la fois patrimonial et fonctionnel
 - Une valorisation qui doit être authentique et sobre
 - La nécessité de trouver un équilibre entre l'efficacité fonctionnelle et les préférences esthétiques héritées des aménagements du passé
 - Des enjeux en tension autour de la question de l'accessibilité des paysages de l'eau
 - des paysages pour tous... mais sans incivilités
 - des jardins secrets pour ceux qui aiment la marge
 - des paysages préservés dans leurs fonctionnalités hydrologiques et écologiques

... et 6 enjeux à défendre

- Enjeu 1 : la présence de l'eau, visible et invisible, source de plaisir, de bien-être et de réenchantement d'un environnement parfois hostile
- Enjeu 2 : l'exercice d'une responsabilité renouvelée vis-à-vis d'une eau à la fois puissante (devoir d'humilité) et fragile (devoir de protection)
- Enjeu 3 : la valorisation, la préservation et l'amplification des fonctionnalités écologiques et hydrologiques qui profitent au territoire
- Enjeu 4 : un rapport choisi à l'histoire, qui valorise de façon sobre et authentique le patrimoine qui est fonctionnel
- Enjeu 5 : le partage auprès du plus grand nombre
- Enjeu 6 : la préservation de jardins secrets, d'espaces de liberté, en marge

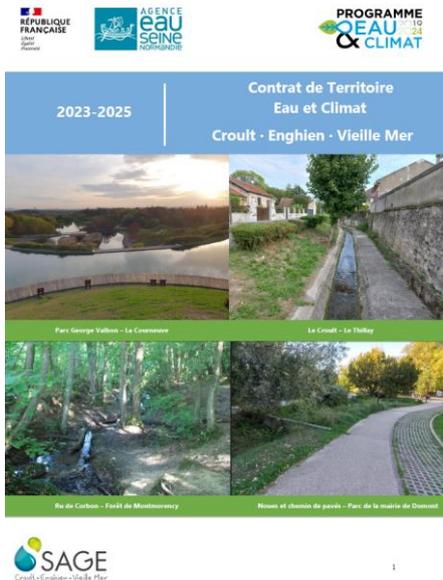
| ÉLABORATION DU CONTRAT « EAU ET CLIMAT » CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

Comme prévu dans la disposition 6.2.1 du PAGD, le territoire doit se doter de programmes pluriannuels d'actions cohérentes, planifiées, concertées et contractualisés entre les partenaires techniques et financiers.

Le contrat de territoire "Eau & Climat" est un programme d'actions volontaires et partagées par les acteurs de l'eau sur des territoires à enjeux prioritaires. Il vise à accélérer, sur un territoire à enjeux, la mobilisation des maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Il permet également de mettre en œuvre les actions du programme de mesures (PDM) du SDAGE et d'engager les actions des SAGE approuvés visant le bon état des eaux. L'agence de l'eau Seine-Normandie s'engage avec les signataires à financer prioritairement les actions inscrites au contrat.

Ces programmes d'actions doivent couvrir les actions prioritaires préconisées dans le PAGD du SAGE relatives notamment à l'assainissement (branchement, gestion des eaux pluviales à la source) et aux milieux (restauration écologique et hydromorphologique des rivières) contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du SAGE.

L'animation du contrat territorial Eau et Climat Croult Enghien Vieille Mer est assurée depuis septembre 2022.



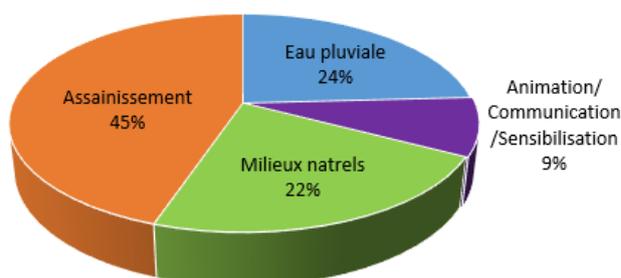
À la suite des différents entretiens organisés fin 2022 et début 2023 avec les maîtres d'ouvrages du territoire afin de les convaincre d'inscrire des actions, le contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer ainsi que son programme d'actions ont été élaborés lors du premier semestre 2023.

Le contrat territorial Croult-Enghien-Vieille Mer **rassemble 12 maîtres d'ouvrage** (Métropole du Grand Paris, Département de la Seine-Saint-Denis, SIAH Croult et Petit Rosne, SIARE, EPT Grand Paris Grand Est, EPT Plaine Commune, EPT Paris Terres d'Envol, Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, Communauté d'Agglomération Val Parisis, Grand Paris Aménagement, et la Ville d'Enghien-les-Bains) et **un partenaire financier**, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie **autour d'un programme d'action de 3 ans (2023-2025)**.

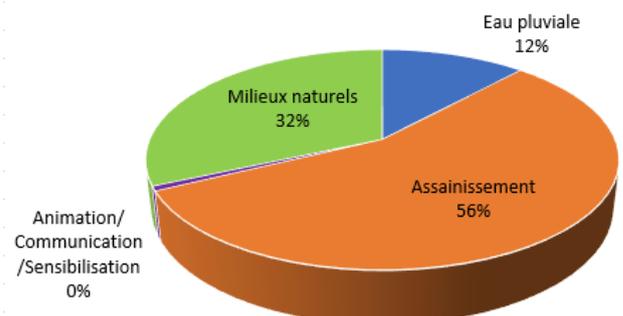
Ces acteurs se sont engagés à réaliser **116 actions, pour un montant estimé à plus de 100 millions d'euros (HT), autour de trois grands axes phrases du SAGE :**

1. La gestion des eaux pluviales à la source : répondre aux défis de désimperméabiliser et de végétaliser les villes, de gérer les eaux pluviales à la source pour faire face aux phénomènes climatiques extrêmes tels que les inondations et les sécheresses.
2. La protection des écosystèmes naturels, aquatiques et humides : préserver les écosystèmes aquatiques fragiles tels que les cours d'eau et zones humides en mettant en place des mesures de conservation et de restauration.
3. La fiabilisation des systèmes d'assainissement : diminuer les rejets polluants aux milieux naturels en mettant en conformité les branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Nombre d'actions inscrites au CTEC



Montants des actions inscrites au CTEC





Le 21 septembre 2023, les signataires et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ont été invités au premier comité de pilotage et à signer le Contrat Territorial Eau et Climat Croult-Engchien-Vieille Mer dans les locaux du SIAH Croult et Petit Rosne. Lors de cet événement, 3 retours d'expériences en lien avec les thématiques du contrat ont été présentés :

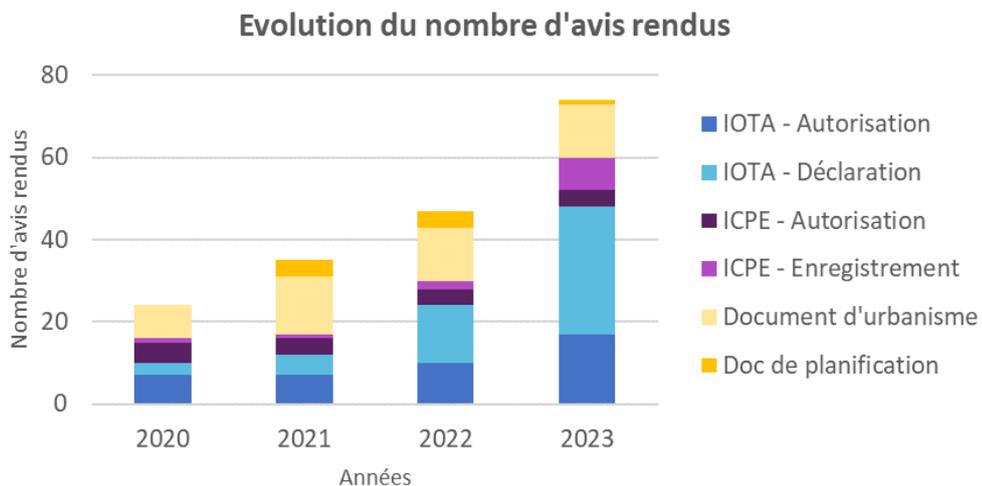
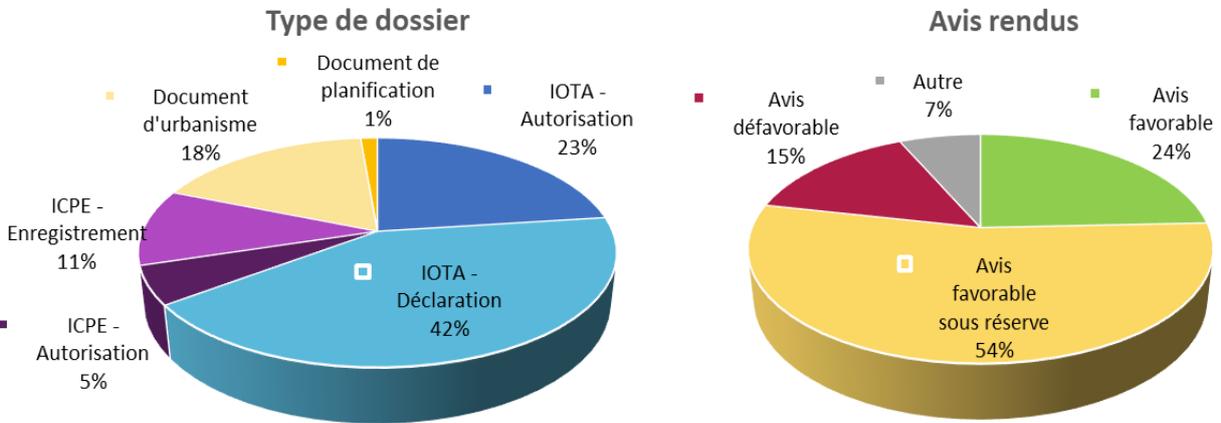
- La gestion des eaux pluviales dans les Cours OASIS (Département 93)
- La valorisation écologique de zones humides du bassin versant d'Engchien (SIARE)
- La canalisation de rejet des eaux usées traitées de la station de dépollution des eaux usées à Bonneuil-en-France (SIAH Croult et Petit Rosne)

Des rencontres avec les signataires du contrat sont prévues début 2024 afin d'établir le bilan des actions inscrites en 2023.

PRISE EN COMPTE DU SAGE DANS LES PROJETS DU TERRITOIRE

Avis de la CLE

En 2023, la CLE a reçu 60 demandes d'avis sur des dossiers d'autorisation environnementale (autorisation ou déclaration IOTA et ICPE) et 14 demandes d'avis sur les documents d'urbanisme et de planification.



Type	Projet	Localisation	Dpt	Date de l'avis	Avis rendus
DLE A	Liaison ferroviaire Roissy Picardie	St-Witz, Villeron, Vémars, Chennevières- lès-Louvres et Épiais-lès- Louvres	95	09/01/2023	Défavorable du fait de l'absence de complément sur les enjeux stratégiques du SAGE
DLE A	Projet d'extension de la maison d'arrêt de Seine-Saint-Denis	Villepinte - Tremblay en France	93	16/03/2023	Favorable sous réserve de compléter la note hydraulique afin de démontrer l'abattement effectif des pluies courantes de 8 mm en 24h par sous bassin versant et de vérifier le caractère humide des sols au niveau de toutes les enveloppes de probabilité de présence de zone humide présentes sur le site
DLE A	Projet d'extension de la maison d'arrêt de Seine-Saint-Denis	Villepinte - Tremblay en France	93	14/11/2023	Favorable
DLE A	Adaptation du centre bus de St Denis (Lénine) pour l'exploitation d'un parc bus GNV	Saint-Denis	93	17/03/2023	Favorable sous réserve d'abattre les pluies courantes ruisselant sur les espaces nouvellement imperméabilisés et de mettre en place un système de récupération des eaux de pluies et de leur réutilisation a minima au sein de la station de lavage des bus
DLE A	Compléments apportés en réponse aux observations de la DRIEAT en date du 20/09/2022 sur le dossier de création de la baignade biologique dans le parc départemental Georges Valbon	La Courneuve – Saint-Denis	93	20/03/2023	Favorable sous réserve de démontrer la totale conformité du projet avec l'article 4 du règlement du SAGE et notamment de justifier a minima de l'équivalence de fonctionnalités entre la zone humide détruite et la zone humide créée en compensation et de l'obtention des résultats de l'étude sur l'impact du pompage de la nappe superficielle sur les zones humides situées à proximité.
DLE A	Aménagement de la ZAC Bas Clichy	Clichy-sous-Bois	93	27/03/2023	Favorable sous réserve : - De préciser la perméabilité et le temps de vidange des pluies courantes par infiltration/évaporation au sein des différents ouvrages hydrauliques ainsi que les surfaces des différents types de revêtement par bassin versant ; - D'étudier les possibilités de déconnexion d'une partie des eaux pluviales des bâtiments voués à être conservés ; - D'étudier le déplacement de l'aire de jeux située sur la grande pelouse en dehors de la zone humide avérée ; - De définir des mesures d'accompagnement à la hauteur des surfaces de zones humides détruites ; - De définir les mesures compensatoires qui seront prises, si après 3 ans il est identifié un assèchement des zones humides pédologiques non prises en compte dans le calcul des surfaces de compensation initiale.
DLE A	Aménagement de la ZAC Bas Clichy	Clichy-sous-Bois	93	11/10/2023	Favorable

DLE A	Ligne 17 Nord du Grand Paris Express - Porter à connaissance Compléments n°2 apportés au Porter-à-connaissance n°3		93	29/03/2023	Favorable sous réserve de vérification du caractère humide des emprises modifiées
DLE A	Ligne 15 Est du Grand Paris Express - Porter à connaissance n°2 des modifications du dossier d'autorisation initiale	Rosny-sous-Bois	93	31/03/2023	Défavorable en raison du non-respect de l'article 1 du règlement du SAGE en phase exploitation au niveau des emprises des différents parkings de la résidence du Grand Pré.
DLE A	Mémoire en réponse du pétitionnaire aux observations apportées au PAC n°2 de la ligne 15	Rosny-sous-Bois	93	09/08/2023	Favorable
DLE A	Ligne 15- Porter à connaissance n°3		93	26/04/2023	Favorable sous réserve de préciser au niveau des nouvelles emprises, la gestion des pluies courantes en phase chantier et de justifier le zéro rejet des pluies courantes en phase exploitation.
DLE A	Mémoire en réponse du pétitionnaire aux observations apportées au PAC n°3 de la ligne 15		93	25/08/2023	Favorable sous réserve de préciser ultérieurement la remise en état des emprises chantier et la gestion des eaux pluviales associée.
DLE A	ZAC de la Gare Pantin 4 chemins	Pantin	93	12/06/2023	Favorable sous réserve de préciser la part non rejetée au réseau des pluies courantes stockées au sein des noues étanches
DLE A	ZAC de la Gare Pantin 4 chemins	Pantin	93	02/11/2023	Favorable
DLE A	Construction d'un Data Center - Dugny Digital Hub	Dugny	93	06/06/2023	Défavorable du fait d'une note hydraulique succincte ne permettant pas de vérifier la conformité du projet avec l'article 1 du règlement du SAGE.
DLE A	ZAC SEVRAN Terre d'Avenir - Phase 1	Sevran	93	22/06/2023	Défavorable du fait que l'absence de note hydraulique permettant de vérifier la conformité du projet avec l'article 1 du règlement du SAGE
DLE A	Construction d'un centre bus	Villiers-le-Bel	95	26/09/2023	Favorable
DLE D	Réaménagement de la porte de la chapelle	Saint-Denis et Paris	93	16/01/2023	Favorable sous réserve d'être plus ambitieux dans la gestion à la source des eaux de voirie et d'étudier les possibilités de gérer les pluies courantes ruisselant sur les voiries par évaporation et absorption par les végétaux au sein d'ouvrages étanches.
DLE D	Arasement du tertre de la cité du cinéma	Saint-Denis	93	20/12/2022	Favorable sous réserve de dimensionner l'espace vert en creux pour accueillir une pluie trentennale comme préconisé par le SDAGE
DLE D	Réaménagement de la ZAC Gaston Roulaud	Drancy	93	26/01/2023	Favorable sous réserve de - fournir une note hydraulique permettant de justifier la conformité du projet avec l'article 1 du règlement du SAGE ; - prescrire au sein des fiches de lots privés le zéro rejet à minima des pluies courantes de 8 mm aux ouvrages hydrauliques publics ; - imposer au sein des fiches de lots privés une hauteur de substrat des toitures végétalisées suffisante pour abattre les pluies courantes, un coefficient de pleine terre, des stationnements de surface perméable et la mise en place de moyens pour réduire la consommation en eau

					potable ; - étudier la gestion des pluies exceptionnelles à l'échelle de la ZAC ; - préciser l'ampleur de la désimperméabilisation à l'échelle de la ZAC et les moyens mis en œuvre pour assurer une déconnexion des eaux pluviales des espaces requalifiés du réseau unitaire existant.
DLE D	Aménagement du quartier « Le Baillet »	Drancy	93	23/02/2023	Favorable sous réserve d'inscrire les prescriptions imposant la mise en place de techniques alternatives permettant l'atteinte effective de l'abattement des pluies courantes de 8 mm et pas seulement la recherche de cet objectif, une hauteur de substrat des toitures végétalisées suffisante pour répondre à l'abattement des pluies courantes, l'identification des espaces inondables lors de pluies exceptionnelles, la mise en place de dispositifs permettant de limiter la consommation en eau issue du réseau d'eau potable et la gestion des espaces verts sans phytosanitaires dans les fiches de lots et le cahier des prescriptions architecturales et paysagères des lots privés et publics.
DLE D	Création d'un forage agricole dans le parc du Sausset	Villepinte	93	09/03/2023	Favorable
DLE D	Aménagement du Village Eiffel	Le Blanc-Mesnil	93	10/03/2023	Favorable sous réserve de tendre vers l'objectif de zéro rejet des pluies de 8mm pour les lots 2, 3 et 9 de la phase 2
DLE D	Réalisation de 4 terrains mixtes Rugby/Football au parc des sports de Marville	La Courneuve	93	13/03/2023	Favorable
DLE D	Construction de 5 bâtiments sur un niveau de sous-sol dont un centre médical	Enghien-les-Bains	95	30/03/2023	Favorable sous réserve du recul de toute imperméabilisation des sols au-delà de la bande de 15 m de part et d'autre du tracé du ru dévié, de l'abattement des pluies courantes de 8 mm en 24h et de l'avis de l'hydrogéologue agréé relatif aux impacts sur le gisement hydrothermal d'Enghien.
DLE D	Mémoire en réponse du pétitionnaire aux observations apportées - Construction de 5 bâtiments sur un niveau de sous-sol dont un centre médical	Enghien-les-Bains	95	25/07/2023	Favorable sous réserve de prévoir une marge de recul de toute imperméabilisation de part et d'autre du ru dévié suffisante pour permettre une réouverture ultérieure du cours d'eau et de fournir une note hydraulique démontrant la part des pluies courantes non rejetée au réseau.
DLE D	Création d'un centre culturel et culturel	La Courneuve	93	31/03/2023	Favorable
DLE D	Construction d'un complexe immobilier	Aulnay-sous-Bois	93	03/04/2023	Défavorable du fait de l'abattement partiel des pluies courantes de 8mm en 24h, d'une marge de retrait insuffisante au droit du ru du Sausset obérant les potentialités futures de restauration de ce cours d'eau et des conclusions de l'étude zone humide que nous estimons hâtives.
DLE D	Construction d'un complexe	Aulnay-sous-	93	15/11/2023	Favorable sous réserve des conclusions

	immobilier	Bois			de l'étude des potentialités de réouverture des restaurations hydromorphologique du ru du Sausset menée par la MGP et en cas de réouverture du ru au niveau du vélodrome de s'assurer de la préservation d'une emprise suffisante sur les parcelles situées entre l'allée des gémeaux et le carrefour Jean Monnet afin de garantir une réouverture ambitieuse du ru du Sausset.
DLE D	Aménagement des espaces publics du quartier NPNRU centre-ville Basilique	Saint-Denis	93	07/04/2023	Défavorable du fait d'un manque de justification des caractéristiques précises du sous-sol permettant de déroger au zéro rejet des pluies courantes imposé par l'article 1 du règlement du SAGE pour le BV de la phase 1 du projet.
DLE D	Aménagement des espaces publics du quartier NPNRU centre-ville Basilique	Saint-Denis	93	19/06/2023	Favorable
DLE D	Hôtel d'activités "Factory Bondy" au 16 chemin des Carrouges	Bondy	93	18/04/2023	Favorable sous réserve de prendre en compte la perméabilité réelle des sols au droit des ouvrages hydrauliques afin d'assurer l'infiltration des pluies courantes en 24h, de fournir dès que possible les conclusions de l'analyse de pollution des sols et de réutiliser les eaux de pluie pour le lavage des sols et des véhicules et l'arrosage même si l'infiltration des pluies courantes est possible
DLE D	Hôtel d'activités "Factory Bondy" au 16 chemin des Carrouges	Bondy	93	03/11/2023	Favorable
DLE D	Création d'un forage d'alimentation en eau potable F10Bis	Le Blanc-Mesnil	93	19/05/2023	Favorable
DLE D	ZAC du quartier de la Mairie	La Courneuve	93	16/05/2023	Favorable sous réserve de préciser le temps d'infiltration des eaux pluviales au sein des noues et la lame d'eau abattue en 24h et au besoin d'augmenter les surfaces d'infiltration pour tendre davantage vers le zéro rejet des pluies courantes.
DLE D	ZAC du quartier de la Mairie	Le Courneuve	93	19/12/2023	Favorable
DLE D	Construction d'un entrepôt de logistique SCI Delta d'or	Tremblay-en-France	93	03/11/2023	Favorable
DLE D	Construction du groupe scolaire Victor Hugo	Garges-lès-Gonesse	95	14/06/2023	Favorable
DLE D	Rabattement de la nappe alluviale dans le cadre de la construction de logements	Soisy-sous-Montmorency	95	25/07/2023	Favorable sous réserve de fournir une note hydraulique démontrant l'abattement des pluies courantes en 24h.
DLE D	Régularisation administrative des forages d'eau F11 et F13 destinée à la consommation humaine	Le Blanc-Mesnil	93	07/08/2023	Favorable
DLE D	Projet d'aménagement immobilier rue de Grosdemange	Franconville	95	09/10/2023	
DLE D	Construction d'un centre bus	Gonesse	95	12/10/2023	Favorable sous réserve de préciser la part des pluies courantes abattues et d'intégrer autant que possible un cheminement de l'eau à ciel ouvert et végétalisé

DLE D	Rabattement de nappe dans le cadre de la construction d'un bâtiment d'habitation au 16 rue de l'égalité	Soisy-sous-Montmorency	95	08/11/2023	Favorable sous réserve de préciser les impacts du projet sur la nappe thermique d'Enghien
DLE D	Projet de construction de logements	Moiselles	95	16/11/2023	Favorable sous réserve de mettre en place des ouvrages hydrauliques perméables et à ciel ouvert et de fournir une note hydraulique détaillée permettant de démontrer le zéro rejet des pluies courantes.
DLE D	Régularisation de piézomètres - Résidence de la châtaigneraie	Montmorency	95	27/11/2023	Défavorable en raison de l'absence de notes hydrauliques détaillées précisant, en phase exploitation, d'une part la gestion des eaux souterraines au vue du risque d'inondation susceptible d'être engendré par le projet sur les terrains avoisinants, et d'autre part la gestion des pluies courantes et l'atteinte de l'objectif de zéro rejet des pluies courantes en 24h pour une lame d'eau de 8 mm.
DLE D	Remplacement d'une buse détériorée sur le ru de Montlignon rue Lafayette	Eaubonne	95	05/12/2023	Favorable
DLE D	Aménagement de la ZAC du Bas Clichy – Lot Pelouse Sud 1 à Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	93	18/12/2023	Favorable sous réserve d'évaluer l'impact du drainage de la nappe en phase chantier sur la zone humide du bois de Lorette et de prendre toutes les mesures ERC nécessaire à sa préservation.
DLE D	Aménagement d'un espace de nature à Livry-Gargan	Livry-Gargan	93	18/12/2023	Favorable
DLE AR	Recherche de gîte géothermique et d'autorisation d'ouverture de travaux miniers sur la commune de Villetaneuse présentée par le Syndicat Mixte des réseaux d'énergie calorifique (SMIREC)	Villetaneuse	93	13/03/2023	Défavorable en raison de l'absence d'abattement des pluies courantes en phase exploitation et de la non vérification du caractère humide des sols situés au sein des enveloppes de probabilité de présence de zone humide
DLE AR	Recherche de gîte géothermique et d'autorisation d'ouverture de travaux miniers sur la commune de Drancy	Drancy	93	15/11/2023	Défavorable en raison de l'absence d'abattement des pluies courantes en phase exploitation et de la non vérification du caractère humide des sols situés au sein des enveloppes de probabilité de présence de zone humide
ICPE A	Construction d'un centre de données	Tremblay-en-France	93	14/04/2023	Favorable sous réserve de fournir une note hydraulique démontrant la part des pluies courantes non rejetée au réseau
ICPE A	Porter à connaissance n°4 de la ligne 15 du Grand Paris Express		93	09/08/2023	Favorable sous réserve de vérifier le caractère humide des sols de l'emprise chantier de l'ouvrage 6501.
ICPE E	Entrepôt SCI Levi David	Gonesse	95	20/02/2023	Favorable sous réserve de fournir une note hydraulique justifiant la conformité avec l'article 1 du règlement du SAGE
ICPE E	Création d'un entrepôt par la société SCI PUISEUX (Haudecoeur) dans la ZAC du Bois du Temple	Louvre-Puiseux	95	06/03/2023	Favorable sous réserve de fournir une nouvelle note hydraulique permettant de justifier la conformité du projet avec l'article 1 du règlement du SAGE
ICPE E	Projet de construction d'un centre de données	Aubervilliers	93	10/05/2023	Défavorable en raison de la non-conformité du projet avec l'article 1 du règlement du SAGE et l'absence de de

					justification permettant d'en déroger.
ICPE E	Mémoire en réponse du pétitionnaire aux observations apportées - Projet de construction d'un centre de données	Aubervilliers	93	11/08/2023	Favorable sous réserve de pousser davantage la réflexion sur la gestion des pluies courantes, notamment celles ruisselant sur les toitures, afin de ne pas la rejeter au réseau.
ICPE E	Construction d'un entrepôt de logistique SCI Delta d'or	Tremblay-en-France	93	08/06/2023	Favorable sous réserve de confirmer le zéro rejet des pluies courantes imposé par l'article 1 du règlement du SAGE et de fournir un plan des réseaux.
ICPE E	Construction d'un entrepôt de logistique SCI Delta d'or	Tremblay-en-France	93	09/10/2023	Favorable
ICPE E	Construction d'un entrepôt - ESI Fine Art	Puiseux	95	02/10/2023	Favorable sous réserve de définir la perméabilité réelle au droit des bassins d'infiltration
ICPE E	Construction d'un entrepôt - ATTIS	Louvres	95	03/10/2023	Favorable sous réserve de définir la perméabilité réelle au droit du bassin d'infiltration
Doc planification	Avant-projet de SDRIF-Environnemental	Région Ile de France	93/95	09/05/2023	
Doc Urba	Révision du PLU d'Ermont	Ermont	95	24/01/2023	Favorable sous réserve
Doc Urba	Révision du PLU de Domont	Domont	95	02/02/2023	Favorable sous réserve
Doc Urba	Révision du PLU du Plessis-Gassot	Plessis-Gassot	95	13/02/2023	Défavorable du fait de la non-préservation des ZH
Doc Urba	Révision du PLU de Garges-lès-Gonesse	Garges-lès-Gonesse	95	15/02/2023	Favorable sous réserve - d'ajuster la rédaction de l'article du règlement relatif à la gestion des eaux pluviales afin d'y spécifier les principes fondamentaux du SAGE en la matière ; - de faire apparaître plus clairement l'objectif de désimperméabilisation ; - de prescrire la vérification du caractère humide des sols situés au sein des enveloppes de présomption de zones humides ; - de prescrire une marge de retrait de 15 mètres de part et d'autre de l'ensemble des cours d'eau et pas seulement le long du Croult et du Petit Rosne.
Doc Urba	Analyse de la compatibilité des principaux axes d'évolution du règlement et du plan de zonage dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Groslay	Groslay	95	17/03/2023	
Doc Urba	Révision du PLU d'Enghien-les-Bains	Enghien-les-Bains	95	11/04/2023	Favorable sous réserve : - d'ajuster la rédaction des articles 3.2 du règlement de chaque zone, relatifs à la gestion des eaux pluviales afin d'y spécifier l'objectif de zéro rejet des pluies courantes ; - de définir plus précisément un objectif de désimperméabilisation ; - de prescrire une marge de retrait de 15 mètres de part et d'autre du ru d'Enghien ; - de compléter la rédaction de l'article 10 des dispositions communes à toutes les zones avec les prescriptions spécifiques à chaque périmètre de vigilance du gisement thermal telles que spécifiées dans le guide de mise en compatibilité des documents

					d'urbanisme avec le SAGE, en vue de limiter les impacts sur ce gisement.
Doc Urba	Révision allégée et modification n°2 du PLU de Sarcelles	Sarcelles	95	29/06/2023	Favorable sous réserve de prendre en considération les axes d'amélioration proposés
Doc Urba	Modification n°2 de PLU de Villemomble	Villemomble	93	28/06/2023	Favorable sous réserve de promouvoir la désimperméabilisation des sols
Doc Urba	Modification n°6 du PLU de Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	93	06/07/2023	Prendre en compte les avis précédents
Doc Urba	PLUI Grand Paris Grand Est	EPT Grand Paris Grand Est	93	08/09/2023	Favorable sous réserve : - de préciser dans l'OAP thématique la vérification du caractère humide des sols lors de projets situés dans les enveloppes de probabilité de présence de zone humide, - d'identifier un objectif de désimperméabilisation concret pour chaque OAP sectorielle, - de promouvoir l'exemplarité publique en matière de gestion des eaux pluviales et de coefficient de pleine terre, - de prescrire un coefficient minimum de pleine terre supérieur à 20 % sur l'ensemble du territoire.
Doc Urba	Modification n°4 du PLU de Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	93	19/10/2023	
Doc Urba	Modification simplifiée n°9 du PLU de Tremblay en France	Tremblay-en-France	93	16/10/2023	Favorable sous réserve d'intégrer au sein de l'article 1AUz.2 la vérification du caractère humide des sols situés au sein des enveloppes de probabilité de présence de zone humide et le cas échéant de prendre toutes mesures visant à préserver toutes zones humides identifiées.
PC	Village d'entreprise EkoVallée - ZAC des monts du Val d'Oise	Groslay	95	31/01/2023	Favorable sous réserve de fournir une note hydraulique détaillée par sous lots démontrant le zéro rejet des pluies courantes

Porter à connaissance

Afin de favoriser la prise en compte des orientations du SAGE le plus tôt possible dans la procédure de révision ou modification des documents d'urbanisme, un porter à connaissance a été transmis aux collectivités ci-dessous.

- Margency
- Montmagny
- Villeron

Il a également été rappelé le souhait de la CLE d'être associée à la procédure d'élaboration / révision / modification des PLU au même titre que les personnes publiques associées. La CLE participe donc aux réunions PPA (CF. Tableau ci-après)

Réunions locales

La cellule d'animation du SAGE a également participé à des réunions organisées localement ou à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Ces réunions favorisent une meilleure connaissance du territoire et des attentes des acteurs locaux, permettent de mieux faire connaître le SAGE, reconnaître la CLE comme instance locale, et garantissent la prise en compte des objectifs et orientations du SAGE dans les études et démarches locales ou régionales ayant un impact/lien plus ou moins direct avec l'eau et les milieux aquatiques.

Réunion(s)	Date(s)
Thématique « Eau pluviale »	
ZAC Dame Blanche Nord – Garges-lès-Gonesse	17 janvier 2023 6 février 2023 1 juin 2023
ZAC du Bois du Temple – Puteux en France – Projet KLC (DLE)	17 janvier 2023
Centre Bus de Villiers le Bel – RATP (DLE)	19 janvier 2023 9 mai 2023 19, 26 et 30 juin 2023
Réaménagement du quartier de la gare – Goussainville	15 février 2023 10 juillet 2023
JOP Marville – Terrain de Rugby – CD 93 (DLE)	24 février 2023
Sarcelles Flanade	9 mars 2023
Maison du numérique – Sarcelles	22 mars 2023 7 juillet 2023
Ecoquartier gare de Pantin – Pantin (DLE)	24 mars 2023
Groupe scolaire la Berchère – Andilly (DLE)	14 avril 2023
Projet Agoralim – Goussainville (DLE)	11 octobre 2023
NPNRU Centre-ville Basilique – ST Denis (DLE)	25 mai 2023
SUEZ – Visite de site - Montlignon	31 mai 2023
Construction d'un centre de logistique – Projet berto – Fontenay en Paris	4 juillet 2023
Réaménagement du bassin du Pont-Yblon – CD93- Blanc-Mesnil	6 septembre 2023
NPNRU Clos St Lazare – Stains (DLE)	27 septembre 2023
NPNRU Prêtresse - Stains	16 novembre 2023
Projet SPIRIT Haudecoeur 2 – Puteux en France – Eaux pluviales (DLE)	7 juin 2023
Webinaire CAUE95 – Cours OASIS	5 octobre 2023
Rencontre des animateurs pluviaux - AESN	23 mars 2023 10 novembre 2023
Webinaire Eaux de pluie et opération de résidentialisation pour les bailleurs – Animatrice EP IDF	14 novembre 2023
Demi-journée sensibilisation & formation Eau et Climat avec Plaine Commune – Association Espaces	28 novembre 2023
Webinaire Gestion des eaux pluviales – Agence de l'Eau Seine-Normandie	15 décembre 2023
Webinaire Comment se délester des eaux pluviales - déconnection des EP - FNCCR	4 avril 2023
Thématique Assainissement	
Schéma Directeur d'Assainissement Plaine Commune	5 avril 2023
Schéma Directeur d'Assainissement Plaine Vallée	13 avril 2023
Schéma Directeur d'Assainissement SIAH	22 mai 2023

Schéma Directeur d'Assainissement AUDACE – Département 93	13 juin 2023
Thématique « Milieux naturels »	
Projet pilotes pour une métropole nature – IPR	5 janvier 2023
Réouverture du Petit Rosne à Sarcelles – Secteur Emile Zola	12 janvier 2023 19 septembre 2023
Cartographie des cours d'eau - SIAH	20 mars 2023
Etude trame verte et bleue – CARPF	23 mars 2023 5 juillet 2023 20 septembre 2023
PDPG Paris Petite Couronne	4 avril 2023
PCAET Plaine Vallée	13 avril 2023
Renaturation des berges du lac d'Enghien – SIARE	17 avril 2023 5 juin 2023
Renaturation du Petit Rosne – Sarcelles – Cèdre Bleu	23 juin 2023
Réouverture de la Vieille Mer – DEA93	17 juillet 2023
Zone Humide et évaluation charte – PNR Oise-Pays de France	13 septembre 2023
Inauguration site des Cressonnières – SIARE - Saint-Gratien	7 novembre 2023
Projet immobilier îlot Jaurès – Gonesse – zone humide (Règlement du SAGE)	14 mars 2023 17 octobre 2023
Projet Pradel – Garges les Gonesse – zones humides /cours d'eau	21 mars 2023
Projet immobilier sur le site de l'ancienne clinique – Enghien – Cours d'eau/Eaux pluviales (DLE)	6 avril 2023 8 juin 2023
Projet Agoralim – Goussainville – paysage	23 mai 2023
ZAC du Bas Clichy – Clichy sous-bois – zones humides/eaux pluviales (DLE)	29 juin 2023 6 juillet 2023 12 décembre 2023
Projet immobilier Vinci – Aulnay sous-bois Cours d'eau/Eaux pluviales (DLE)	7 et 27 juillet 2023 8 septembre 2023
Roissy Picardie – zones humides (DLE)	11 septembre
Thématique « Inondations »	
Etude des aléas du Croult et du Petit Rosne – Préfecture 95	21 juin 2023
SLGRI	12 octobre 2023
Thématique « Urbanisme »	
PLU Goussainville – Réunion préparatoire Réunion PA	13 janvier 2023 25 mai 2023
PLUI Terres d'Envol - réunion PPA	30 janvier 2023
PLU de Louvres – réunion PPA	6 mars 2023
SDRIF E	12 avril 11 décembre 2023
PLU Bonneuil en France – Réunion PPA	24 avril 2023
PLU Sarcelles – réunion PPA	12 mai 2023
PLUI Grand Paris Grand Est	15 mai 2023
Club SAGE : SAGE et document d'urbanisme - AESN	3 mai 2023
Webinaire Eau dans les documents d'urbanisme – AESN	19 octobre 2023

Formation TURB'EAU -AESN	6 juin 2023
Webinaire « Intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme » - AESN	18 décembre 2023
Planif territoire - concilier temps de la planification et urgence des transitions	7 décembre 2012
Thématique « Eau souterraine et eau potable »	
Comité de pilotage de l'étude sur la ressource en eau souterraine du secteur de Goussainville, Puiseux, Montsoulst et alentours : Compréhension de la baisse de productivité des captages d'eau souterraine dans la nappe des sables cuisien- SMAEP Damona	14 mars 2023
AAC Le Thillay – SMAEP DAMONA	13 avril 2023 28 juin 2023
Laboratoire d'idée – CD 95	9 novembre 2023
Projet Agoralim – Goussainville / Ressource en eau pour l'irrigation	15 décembre 2023
Webinaire Sécheresse et ressource en eau - OIEAU	19 janvier 2023
Valorisation de l'eau de source en ville	23 mai 2023
Club SAGE : quantitatif	3 juillet 2023
Webconférence solutions pensées et mises en place par les acteurs pour s'adapter, penser et réutiliser l'eau - Idealco	14 septembre 2023
Sensibilisation	
Comité pédagogique de la future maison de l'eau - SIARE	1 ^{er} février 2023 16 mars 2023
Observatoire photographique - SIAH	10 mars 2023 5 avril 2023
Balade urbaine sur l'eau et la résilience - Vivacité	5 octobre 2023
Atelier mobilisation de l'histoire pour la restauration écologique - OFB ASCA	21 novembre 2023
Réunions à caractère plus général	
Réunion MISEN – DDT95	21 février 2023 7 septembre 2023
Comité Ressource en eau – DDT 95	20 mars 2023 19 juin 2023 15 décembre 2023
DDT 95 – Point SAGE police de l'eau	6 avril 2023
Réunion des Président de CLE - AESN	16 avril 2023
Forum des acteurs de l'eau	12 juin 2023 19 octobre 2023
Groupe régional SAGE - DRIEAT	14 juin 2023
Conférence Agroforesterie	22 septembre 2023
Séminaire CTEC et SAGE	22-24 novembre 2023
Mise en œuvre des SAGE – Rendez-vous Gest'eau	7 décembre 2023
Webinaire Révision et modification des SAGE – Gest'eau	12 janvier 2023
Club SAGE : Maintien d'une dynamique au sein de la CLE	9 février 2023
GT révision des SAGE - AESN	6 mars 2023
Club SAGE : Présentation du projet LIFE	12 décembre 2023
Carrefour Local de la Gestion de l'eau	25 et 26 janvier 2023

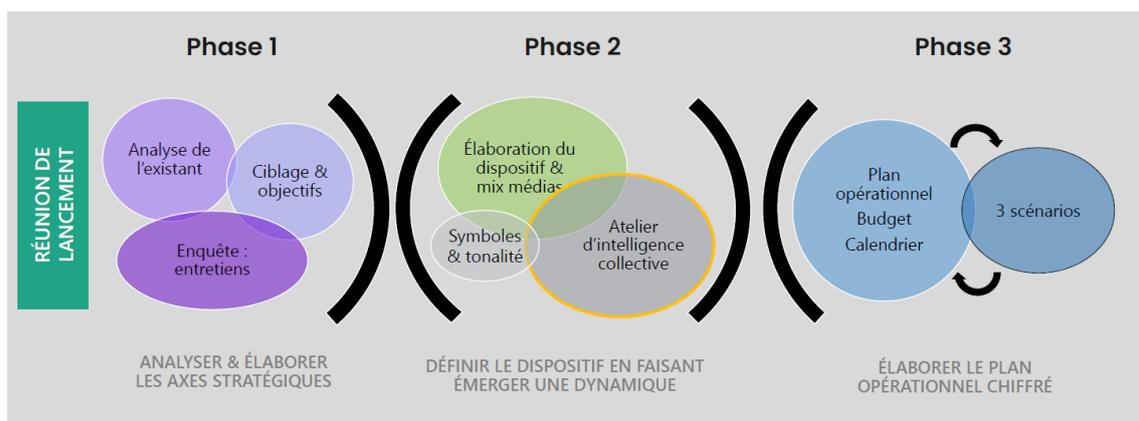
COMMUNICATION

Elaboration d'une stratégie de communication et du plan de communication du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Dans le but de répondre à la stratégie globale du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer qui est de rendre des espaces à l'eau sur le territoire et à promouvoir le contrat eau et climat, une étude a été lancée afin de définir une stratégie de communication déclinée en plan de communication opérationnel (plan d'action). Au-delà des orientations stratégiques, le plan opérationnel de communication doit être construit de façon précise autour de 3 scénarios, avec un budget chiffré, un cadencement des actions de communication et des outils/indicateurs de mesure. Ce document doit également permettre un passage à l'action de façon efficace et rapide. L'Agence MarkediA a été choisi pour travailler sur la stratégie de communication du SAGE et sur le plan de communication associé.

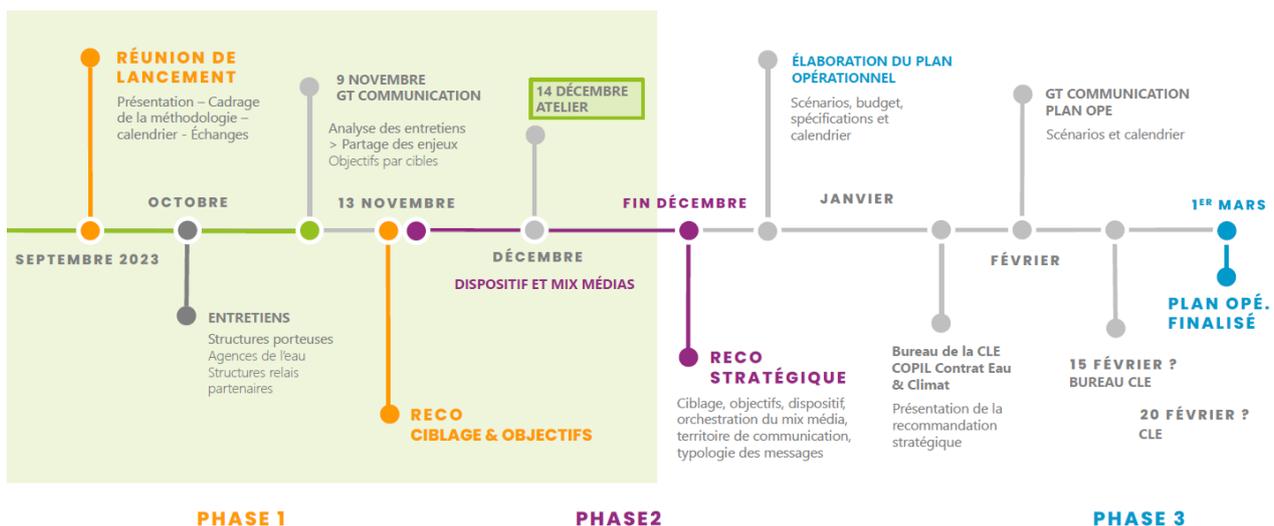
L'étude, lancée en septembre 2023, pour une durée de 6 mois, se compose de 3 phases :

- Une phase d'analyse et d'élaboration des axes stratégiques
- Une phase de définition du dispositif par l'émergence d'une dynamique via un atelier d'intelligence collective
- Une phase d'élaboration du plan opérationnel chiffré



CALENDRIER

Durée contractuelle :
18 septembre + 6 mois >> 18 mars



Le groupe de travail communication composé des 3 co-structures porteuses du SAGE et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie s'est réuni :

- Le 21 septembre 2023 pour présenter l'équipe projet, la méthodologie et calendrier prévisionnel, les principes retenus et une réflexion a été faite autour des objectifs et cibles de la communication.

Afin d'appréhender les actions réalisées et/ou envisagées/envisageables, les valeurs, les contraintes, les difficultés rencontrées, les aspirations..., des entretiens seront menés avec les 3 structures porteuses du SAGE et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie mais aussi auprès de 5 entités pouvant assurer le rôle de relais.

9 entretiens en visioconférence se sont déroulés en fin d'année avec différents acteurs du territoire :

- Le 06 octobre avec le SIARE
- Le 12 octobre avec le SIAH
- Le 12 octobre avec le Département de la Seine Saint-Denis
- Le 13 octobre avec le Département du Val d'Oise
- Le 17 octobre avec la Chambre d'agriculture
- Le 18 octobre avec l'Union des Maires du Val d'Oise
- Le 24 octobre avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Le 26 octobre avec l'EPT Plaine Commune
- Le 27 octobre avec la Chambre de commerce et d'industrie de la Seine Saint-Denis

Les entretiens ont permis d'identifier comment ces organismes pourraient jouer un rôle mobilisateur sur l'eau, de quels outils ils disposent (journaux, bases de données, événements, lettres électroniques, actions de sensibilisation, etc.), ce qu'ils sont prêts à faire sur le SAGE CEVM, quelles actions auraient du sens.

- Le 9 novembre 2023 pour présenter un retour sur les entretiens, l'analyse des outils existants du SAGE, une première recommandation (analyse critique des outils, objectifs, cibles...). Les cibles et les objectifs ci-dessous ont été définis.

PRIORITÉS : UNE MUTUALISATION DES OBJECTIFS SAGE ET CTEC

01

Objectif clé

Une communication qui met le SAGE en action

Prévenir

Expliciter la portée du SAGE (principalement juridique et urbanistique) : le SAGE, ça sert à quoi (dans ma collectivité) ?

Agir

Concrétiser les orientations du SAGE à la lumière du CTEC : le SAGE aujourd'hui c'est quoi ? 116 actions prioritaires.

Suivre et apprendre de l'expérience

Valoriser la dynamique territoriale au regard des REX

02

Objectifs facilitateurs

Une communication qui soutient la prise de conscience

Raccrocher les thématiques du SAGE (ou du CTEC) aux enjeux de l'eau sur le territoire et donner du sens

Objectiver par des données clés ou en facilitant l'accès aux données

03

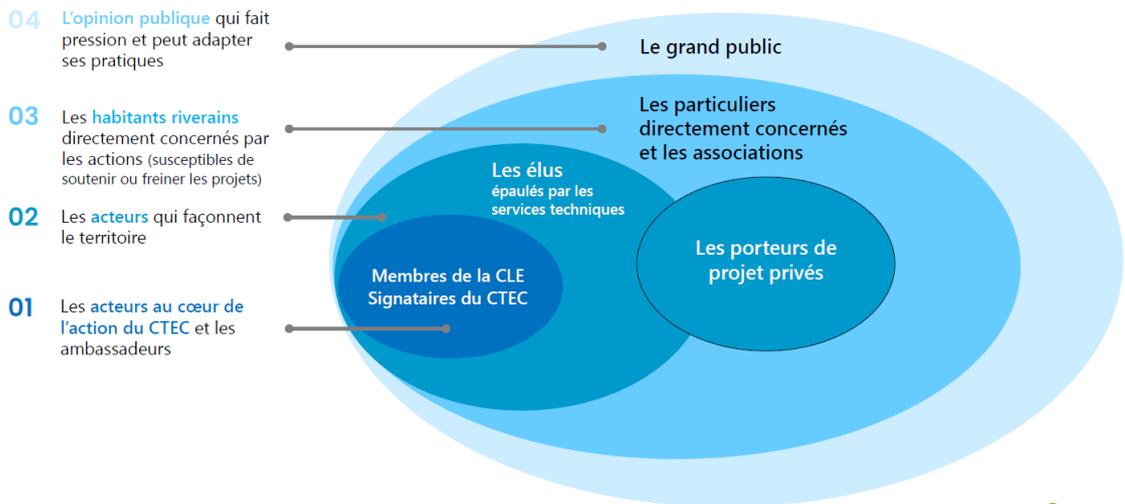
Objectifs facilitateurs

Une communication qui légitime et facilite l'acceptation des projets

Recréer du lien et incarner : écoute et échanges

Être vu comme un centre de ressources qui facilite l'action
Apport d'expertise
Apport de solutions

LES CIBLES : PRIORITÉS



LES CIBLES : OBJECTIFS

01	02	03	04
<p>Les membres de la CLE et signataires du CTEC</p> <p>Ils doivent pouvoir incarner l'action du SAGE et être des ambassadeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> > Leur donner des moyens privilégiés pour relayer la communication > Valoriser leurs actions et projets et les donner à voir > Partager l'information sur l'avancement du CTEC > Consolider la communauté 	<p>Les acteurs qui façonnent le territoire</p> <p>Les mobiliser sur le SAGE en utilisant le CTEC pour faire passer le SAGE d'une contrainte à une opportunité</p> <ul style="list-style-type: none"> > Expliciter la portée du SAGE pour leur collectivité > Inciter à agir par l'exemple > Légitimer l'action par l'objectivation > Leur faciliter l'accès aux ressources (expertise et solutions) 	<p>Les riverains, particuliers et associations, directement concernés</p> <p>Les rassurer et les inciter en facilitant le passage à l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> > Donner du sens > Expliciter l'action qui les concerne > Échanger et écouter > Leur faciliter l'accès aux ressources (expertise et solutions) 	<p>L'opinion publique</p> <p>Acculturer pour que les habitants puissent faire pression et adapter leurs pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> > Expliciter les thématiques du SAGE au travers d'actions emblématiques du CTEC > Échanger et écouter > Leur donner des idées d'action

Afin de définir les typologies d'outils de communication les plus adaptés autour des différentes thématiques du SAGE et du CTEC, un atelier d'intelligence collective a été organisé le **14 décembre 2023** avec le groupe de travail communication et les membres du bureau de la CLE. Lors de cet atelier, les participants se sont réunis en 3 groupes de travail et ont eu pour mission d'étudier les actions proposées en répondant à trois questions :

- Parmi les 30 actions de communication envisagées, quelles sont les 10 qui vous semblent prioritaires et pourquoi ?
- Avez-vous des idées complémentaires pour atteindre les objectifs définis ?
- Quelles sont vos suggestions ou idées pour mettre en oeuvre les 10 actions prioritaires de façon optimale : moyens financiers ou humains mobilisables, modalités, etc....

Fin 2023, les phases 1 et 2 sont terminées. Le travail se poursuivra en 2024 avec l'organisation de plusieurs groupes de travail afin de travailler sur les différents scénarios et budgets proposés par MarkediA avant validation par le bureau de la CLE et la CLE.

Réseaux d'acteurs

Dans le but de mettre en réseau les différents acteurs du territoire du SAGE Croult-Engnien-Vieille Mer et diffuser les actualités (guides, appels à projet, colloques / formations, retours d'expérience, actualité réglementaire...) relatives aux différentes thématiques de la sphère « eau », plusieurs réseaux d'acteurs ont été créés et sont alimentés régulièrement :

- **Réseau technique SAGE et Nature** au sein duquel seront diffusées les actualités relatives aux milieux aquatiques et humides, à la nature en ville, à la biodiversité, aux paysages...
- **Réseau technique SAGE et Eaux pluviales** au sein duquel seront diffusées les actualités relatives à la gestion des eaux pluviales.
- **Réseau technique SAGE et Eaux usées** au sein duquel seront diffusées les actualités relatives à l'assainissement (réseau, branchement, STEP, boues, valorisation énergétique...)
- **Réseau technique SAGE et Eau potable** au sein duquel seront diffusées les actualités relatives à la gestion des eaux souterraines et de l'eau potable.

Promotion du SAGE

Dans un objectif de faciliter la prise en compte du SAGE dans les différents projets du territoire, il convient de faire la promotion du SAGE au sein et en dehors du territoire du SAGE. Ainsi, en 2023, la promotion du SAGE a été réalisée lors des manifestations suivantes :

- Présentation du SAGE et des mesures de gestion des eaux pluviales - CCI 95 – 27 avril 2023
- Présentation conjointe SIARE/SAGE – Réaménagement des berges du ru de Montlignon dans le parc de Maugarny - Forum « Monter un projet de renaturation dans le Val-d'Oise" DDT 95 – 30 novembre 2023

Communication autour du référentiel des paysages de l'eau paysage

Afin de promouvoir le référentiel des paysages de l'eau au cours de sa conception et de faciliter la participation des acteurs du territoires à sa co-construction, ont été diffusé :

- Une newsletter électronique – juillet 2023

Une nouvelle étape est franchie dans l'élaboration du référentiel des paysages de l'eau lancé sur le territoire du SAGE CEVM. Découvrez les informations.



Le diagnostic du référentiel des paysages de l'eau validé

Le diagnostic du référentiel des paysages de l'eau vient d'être validé par la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) Croult-Engnien-Vieille Mer qui s'est réuni le 30 juin dernier.

Rapports que ce référentiel entend dessiner les paysages que nous voulons donner pour notre territoire.

Avec un enjeu clair posé par le SAGE : rendre visible l'eau et améliorer notre cadre de vie, en retrouvant un meilleur équilibre entre le développement urbain et la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

Agenda

Phase 2
LE TEMPS DES RECOMMANDATIONS

Au printemps 2023
Travaux de forum pour la phase de recommandations

Tout l'hiver 2024
Validation du cadre de recommandations

Un diagnostic partagé

Pour s'appuyer sur un socle commun, une démarche collective et participative a été menée, avec :

- Des entretiens approfondis auprès d'interlocuteurs susceptibles d'avoir une bonne connaissance des modes d'appropriation des paysages par le public : experts institutionnels, élus, associations.
- Des ateliers d'ateliers organisés sur cinq sites pour saisir « ce qui se joue dans les paysages de l'eau ». Partir des paysages de terrain pour créer des référentiels représentatifs de la diversité des paysages de l'eau et des dynamiques du territoire du SAGE à l'aide de photographies prises par les participants.

En savoir + : [Les enjeux](#)

Les enjeux de valorisation identifiés

Le diagnostic identifie 5 grandes familles des paysages de l'eau et formule 6 grands enjeux des paysages de l'eau, face aux dynamiques du territoire. L'analyse est ensuite conduite par grand motif paysager.

[En savoir +](#)

Cinq familles des paysages de l'eau : consultez la synthèse



Quelles sont les raisons qui peuvent conduire à vouloir, sur ce territoire, préserver, restaurer ou reconstruire les paysages de l'eau ? Découvrez les six enjeux mis en lumière.

Enjeu 1
La présence de l'eau, visible et invisible, source de plaisir de bien-être et de réenchantement d'un environnement parfois hostile

Enjeu 2
L'exercice d'une responsabilité renouvelée vis-à-vis d'une eau à la fois puissante (pour l'humilité) et fragile (devoir de protection)

Enjeu 3
La valorisation, la préservation et l'amélioration des fonctionnalités écologiques et hydrologiques qui profitent au territoire

Enjeu 4
Un rapport choisi à l'histoire, qui exprime de façon sobre et authentique le patrimoine qui est fonctionnel

Enjeu 5
Le partage auprès du plus grand nombre

Enjeu 6
La préservation de jardins secrets, d'espaces de liberté, en marge

C'est vous qui le dites...

Vous connaissez plusieurs des enjeux. Si chacun a sa propre expérience des paysages, une chose est certaine, les paysages de l'eau ne vont laisser que souffrir...

- « Le béton c'est tabou. On en viendra tous à bout ! »
- « L'eau, notre héritage, notre patrimoine, enjeu capital ! »
- « Sur le chemin de l'eau bifurque la ville de demain »
- « Du ciel à la terre, semons les graines de l'eau »
- « Partageons la douceur de l'eau »
- « À la recherche du trésor caché »

Découvrez les vidéos sur les Paysages de l'eau ! [Vidéos](#)

- 3 vidéos – Les paysages linéaires de l'eau

<https://www.sage-cevm.fr/documents/video-les-paysages-lineaires-de-leau>

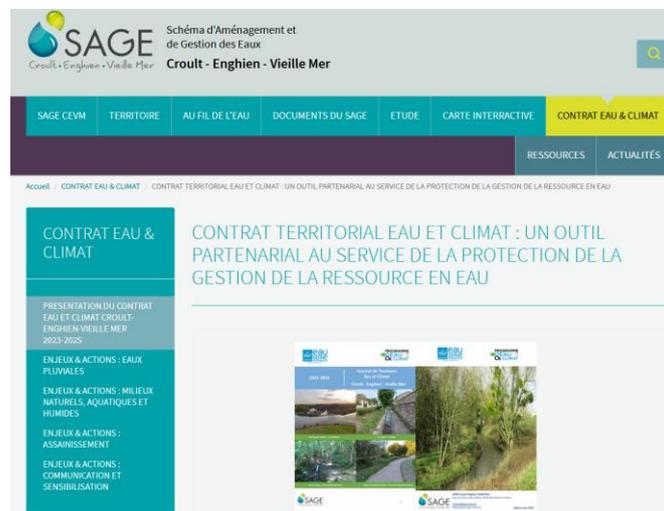
- Les linéaires de l'eau façonnés,
- Les linéaires de l'eau ressentis,
- Les linéaires de l'eau oubliés.



Communication du contrat Eau et Climat

Afin de faciliter la compréhension de l'outil contrat territorial Eau et Climat par les différents acteurs du territoire, une page dédiée au contrat a été mise en ligne sur le site internet du SAGE ainsi qu'une newsletter « Paroles de SAGE » entièrement consacrée au contrat qui a été envoyée cet été aux membres de la CLE en juillet 2023.

Un communiqué de presse a été envoyé aux participants à la suite de la signature du contrat.



Des fiches sur les aides financières sont actuellement en cours de rédaction. Ces fiches fourniront aux collectivités, aux acteurs économiques et aux particuliers toutes les informations nécessaires sur les aides disponibles des partenaires financiers du territoire.

| Classes d'eau à destination des membres de la CLE

Comme prévu dans la disposition 6.4.3 du PAGD, la cellule d'animation du SAGE doit former les membres de la CLE et les élus aux enjeux de l'eau sur le territoire. En effet, les membres de la CLE étant les ambassadeurs de la stratégie du SAGE, il est nécessaire que ces derniers connaissent les enjeux du territoire afin d'avoir un regard éclairé sur les atteintes à la ressource en eau et promouvoir l'eau dans les politiques d'aménagement.

Le SAGE souhaite donc proposer des ateliers aux membres de la CLE autour des différents aspects de l'eau, qui leur permettra de :

- Disposer de connaissances actualisées, techniques et réglementaires sur la gestion de l'eau afin de mieux comprendre le petit et le grand cycle de l'eau, leurs interdépendances, les acteurs en place et les enjeux du territoire ;
- Partager les expériences et problématiques et d'interagir avec des techniciens ;
- Constituer un réseau d'acteurs de l'eau ;
- Porter la stratégie et les enjeux du SAGE dans les différentes instances auxquelles ils participent.

Afin de construire au mieux ces ateliers, un questionnaire a été envoyé aux membres de la CLE en fin d'année dans le but de cerner les besoins et de recueillir leurs observations et suggestions.

Nous avons recueilli 31 réponses de membres de la CLE. Le programme des classes d'eau est en cours de rédaction et sera validé par le groupe de travail de communication et le bureau de la CLE.



Sensibilisation aux enjeux de l'eau

Questionnaire à destination des membres de la CLE

Le SAGE Croult-Enghien-Vieille entend rétablir un équilibre entre développement urbain et préservation de l'eau et de ces milieux, en donnant davantage d'emprise à ces espaces et en rétablissant un lien social positif à l'eau. La préservation de l'eau implique de mettre en place des mesures de gestion efficaces visant à réduire les îlots de chaleur, gérer les eaux pluviales à la source pour limiter les inondations et les pollutions, protéger les milieux aquatiques et humides, préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines, réduire notre consommation en eau potable et bien d'autres encore...

Les membres de la CLE étant les ambassadeurs de la stratégie du SAGE, il est nécessaire que ces derniers connaissent les enjeux du territoire, afin d'avoir un **regard éclairé** sur les atteintes à la ressource en eau et promouvoir l'eau dans les politiques d'aménagement.

Le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer souhaite donc **proposer des ateliers aux membres de la CLE autour des différents aspects de l'eau**, qui leur permettra de :

- **disposer de connaissances** actualisées, techniques et réglementaires sur la gestion de l'eau afin de mieux comprendre le petit et le grand cycle de l'eau, leurs interdépendances, les acteurs en place et les enjeux du territoire ;
- **partager les expériences** et problématiques et d'interagir avec des techniciens ;
- **constituer un réseau** d'acteurs de l'eau ;
- **porter la stratégie** et les enjeux du SAGE dans les différentes instances auxquelles ils participent.

Afin de préparer au mieux ces ateliers, nous avons besoin de bien cerner vos besoins et de recueillir vos observations et suggestions, à travers le questionnaire ci-dessous. Nous vous remercions par avance pour le temps que vous voudrez bien prendre pour le remplir et nous l'envoyer.

Nom :

Prénom :

Organisme :

Fonction :

Adresse mail :

1) Etes-vous intéressé(e) pour participer à des ateliers autour de l'eau ?

Oui

Non

2) Souhaitez-vous que ces ateliers se répartissent sur :

- Une demi-journée
- Une journée entière

3) Combien de temps êtes-vous prêt à investir dans ces ateliers ?

- 1 seul jour
- 1 à 3 jours
- 3 à 5 jours
- 5 à 7 jours

4) A quelle fréquence souhaitez-vous participer à ces ateliers ?

- Une fois par semaine
- Une fois par mois
- Une fois tous les 2 mois
- Une fois par trimestre

5) Préférez-vous que ces ateliers (hors visite de site) se fassent :

- Essentiellement en visioconférence
- Essentiellement en présentiel
- En visioconférence ou en présentiel selon la thématique abordée

6) Préférez-vous participer à :

- Des ateliers mono thématique sur plusieurs jours
- Des ateliers pluri-thématiques sur plusieurs jours

7) Quelles thématiques liées à l'eau souhaitez-vous voir abordées ? (Plusieurs choix sont possibles)

- Réglementation et gouvernance
- Eaux pluviales
- Aménagement et urbanisme
- Cours d'eau
- Zones humides
- Inondations
- Ruissellement (urbain, forestier, agricole)
- Assainissement
- Eau potable
- Economie d'eau
- Eaux souterraines
- Biodiversité
- Financements
- Autre : ...

8) Préférez-vous que ces ateliers portent sur : (plusieurs réponses sont possibles)

- Les aspects techniques et réglementaires
- Des cas concrets et retours d'expériences
- Des visites de sites/chantier
- Des mises en situation
- Autre :

9) Avez-vous des attentes particulières concernant ces ateliers ?
.....

BUDGET

L'animatrice est chargée d'élaborer et de suivre le budget du SAGE. Les recettes sont constituées, d'une part, d'aides financières attribuées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et, d'autre part, de la participation financière du SIAH Croult et Petit Rosne (SIAH), du Département de Seine-Saint-Denis et du Syndicat Intégré d'Assainissement et de Rivière de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE). La participation financière de chacune des trois structures se fait au prorata du nombre de communes représentées pour chaque territoire dans le collège des collectivités. Cette répartition, formalisée par une convention de partenariat, est la suivante :

- Département de la Seine-Saint-Denis = 50%
- SIAH Croult et Petit Rosne = 30%
- SIARE = 20%

Pour l'année 2023, l'AESN a apporté une aide financière, à hauteur de 50%, pour les dépenses de fonctionnement liées à l'animation du SAGE. Les études sont quant à elle financées à hauteur de 80% par l'AESN.

Les recettes et dépenses (prévisionnelles et liquidées) en section de fonctionnement et d'investissement sont les suivantes :

Compte administratif 2023 – Section de fonctionnement

	Dépenses		Recettes	
	2023		2023	
	Prévision	Liquidé	Prévision	Liquidé
Charges à caractère général	12 052,46 €	6 467,53 €	Résultat de fonctionnement	-
Plan de communication	28 500 €	11 706 €	Aides de l'AESN	60 800 €
Charges de personnel	119 000 €	110 523,22 €	Participat° CD93	46 138,12 €
Amortissement	90 000 €	88 858,63 €	Participat° SIARE	18 455,25 €
Virement à la section d'invest.	-	-	Participat° SIAH	27 682,87 €
Résultat de fonctionnement reporté	4 247,54 €	4 247,54 €	Amortissement	100 268 €
TOTAL	253 800 €	221 802,92 €	Arrondi budget	455,77 €
			TOTAL	253 800 €
				230 389,10 €

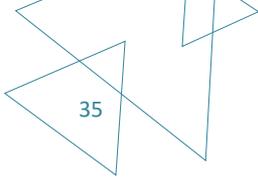
Compte administratif 2023 – Section investissement

Dépenses

	2023	
	Prévision	Liquidé
Solde d'exécution de la section d'invest. reporté	-	-
Frais d'études	283 062 €	76 464,86 €
Amortissement	100 268 €	100 262,60 €
Matériel informatique	1 500 €	1 328,96 €
Reprise sur amortissement	-	-
TOTAL	384 830 €	178 056,42 €

Recettes

	2023	
	Prévision	Liquidé
Virement de la sect° de fonct.	-	-
Solde d'exécution de la sect° d'invest. reporté	212 925,93 €	212 925,93 €
Aides de l'AESN	81 220 €	0 €
FCTVA	684,07 €	684,59 €
Amortissement	90 000 €	88 858,63 €
TOTAL	384 830 €	302 469,15 €



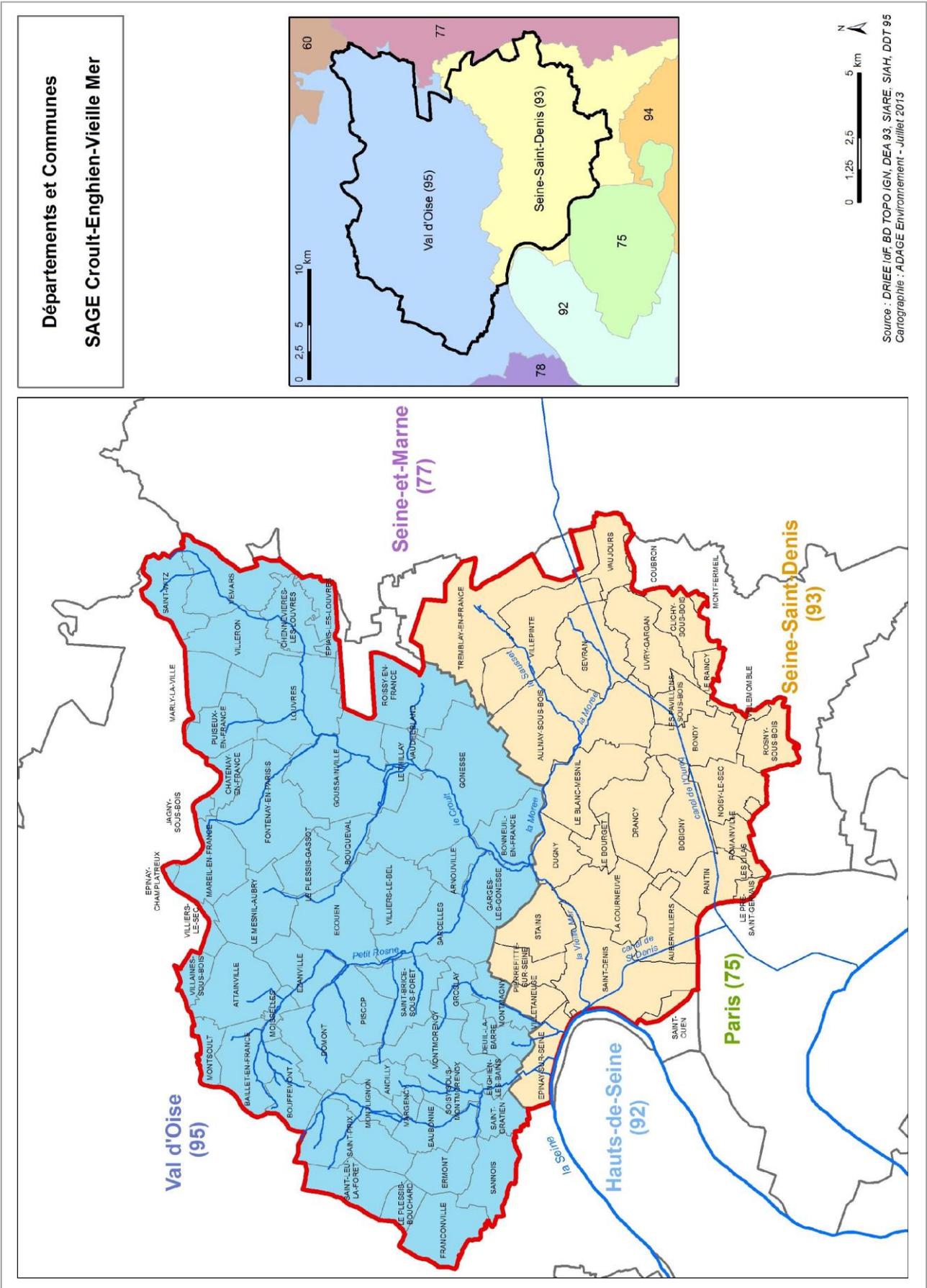
ANNEXES

ANNEXE 1 – Cartes du périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

ANNEXE 2 – Répartition du temps de travail de la cellule d’animation par mission en 2023

ANNEXE 3 – Perspectives pour l’année 2024

ANNEXE 1 - Carte du périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer



Source : DRIEE IdF, BD TOPO IGN, DEA 93, SIARE, SIAH, DDT 95
Cartographie : ADAGE Environnement - Juillet 2013

ANNEXE 2 – Répartition du temps de travail de la cellule d’animation du SAGE par mission en 2023

Missions	Temps passé 2023
Animation des travaux de la CLE et de ses instances (bureau, commissions) : préparation technique et administrative (ordre du jour des réunions, préparation des dossiers examinés, briefing amont avec le Président, convocations, comptes rendus ...) Etude de Gouvernance du SAGE	~ 7 %
Avis de la CLE	~ 26 %
Secrétariat technique et administratif du SAGE (réception des appels, mails, envoi des courriers, réponses, ...), Encadrement	~ 6 %
Suivi technique, administratif, et financier des études menées dans le cadre du SAGE : demandes de subventions, suivi des prestataires... Étude du référentiel des paysages de l’eau Etude assainissement prioritaire	~ 8 %
Préparation et gestion du budget du SAGE	~ 2 %
Participation et représentation de la CLE lors des réunions nationales, régionales ou locales en lien avec le SAGE Formations Réunions avec les pétitionnaires	~ 13 %
Communication (Actions de communication – suivi du plan de communication)	~21 %
Élaboration et suivi du contrat eau et climat	~ 18 %

En 2023, la cellule d’animation est composée :

- une animatrice SAGE à temps plein
- une animatrice contrat eau et climat à temps plein

ANNEXE 3 - PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2024

Actions	Descriptif des missions
Étude « Référentiel paysager »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordination administrative et technique de l'étude ➤ Suivi budgétaire ➤ Comité de suivi du « Référentiel paysager » : 2 réunions + 3 ateliers focus ➤ Relecture et diffusion des documents produits par le bureau d'étude ➤ Finalisation de l'étude
Étude « Gouvernance »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordination administrative et technique de l'étude ➤ Suivi budgétaire ➤ Comité de suivi de l'étude « Gouvernance » : 1 réunion ➤ Relecture et diffusion des documents produits par le bureau d'étude ➤ Validation des statuts ➤ Création du syndicat mixte
Etude « Secteurs d'assainissement prioritaire »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Finalisation du CCTP ➤ Lancement du marché ➤ Demande de subvention ➤ Coordination administrative et technique de l'étude ➤ Comité de suivi de l'étude « Secteurs d'assainissement prioritaire » : 2 réunions
Etude intersage « Quantitative »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rédaction du cahier des charges ➤ Lancement du marché ➤ Demande de subvention/ Candidater à l'appel à projet ➤ Coordination administrative et technique de l'étude ➤ Comité de suivi de l'étude quantitative intersage : 1 réunion ➤ Coordination intersage
Avis de la CLE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 70 dossiers à étudier pour avis
Contrat eau et climat	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Demande de subvention ➤ Suivi des actions ➤ Réunions bilan 1^{ère} année du contrat avec les signataires ➤ Rédaction d'un rapport bilan de la 1^{ère} année du contrat ➤ Comité de pilotage du contrat Eau et climat : 1 réunion
Animation pluviale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lancement de l'animation pluviale ➤ Suivi d'une 15aine de dossiers
Réunions des Instances du SAGE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Commission Locale de l'Eau : 1 à 2 réunions ➤ Bureau de la CLE : 2 réunions ➤ Commissions thématiques : 3 réunions
Communication	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour du site internet ➤ Finalisation du plan de communication du SAGE ➤ Réalisation des actions de communication (infographie, livret d'accueil, maquettage des guides, motion design) ➤ Référentiel des paysages : réalisation de 1 newsletter, d'un communiqué de presse, d'un carnet de voyage, d'un document synthétique illustré et pédagogique ➤ Promotion du SAGE dans les colloques et séminaires ➤ Sensibilisation générale sur l'eau - Animation des 4 réseaux d'acteurs ➤ Organisation des Classes d'eau
Secrétariat technique et administratif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Courriers, réception des appels ➤ Préparation et gestion du budget
Participation aux réunions locales	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Environ 50 réunions



**Commission Locale de l'Eau
Croult-Engchien-Vieille Mer**

Rue de l'eau et des enfants
95500 Bonneuil-en-France

contact@sage-cevm.fr

 [@sage-cevm](https://twitter.com/sage-cevm)